

TEMPUR^{MD}-Canada garantit que votre oreiller ou autre produit de soutien et style de vie Tempur-Pedic^{MD} sera remplacé ou réparé, à son choix, s'il s'avérait défectueux en raison d'un vice de matériaux ou de fabrication, et ce, au cours de la période de garantie limitée applicable, sous réserve expressément des restrictions énoncées dans les présentes. La présente garantie limitée entre en vigueur dès l'achat du produit.

Il est entendu que la présente garantie limitée ne vise pas l'usage normale. Elle ne couvre pas non plus l'augmentation normale du caractère moelleux du matériau TEMPUR^{MD} ni la diminution de son aptitude à reprendre lentement son profil initial, lesquelles sont des aspects ne nuisant pas aux qualités du produit Tempur-Pedic^{MD}. La présente garantie couvre toute détérioration de la structure cellulaire du matériau qui ferait en sorte que le produit ne puisse retrouver sa forme initiale. Elle couvre également tout défaut physique du produit pouvant causer le déchirement du matériau ou la formation de fissures dans le matériau, et ce, malgré un usage normal et une manutention correcte. Veuillez voir les dispositions ci-après en ce qui concerne toute housse amovible.

La garantie limitée ne s'applique pas si le produit ou sa housse sont endommagés, brûlés, coupés, déchirés ou sont anormalement sales ou souillés. La présente garantie limitée n'est valable que sur présentation de la facture originale. TEMPUR^{MD}-Canada assume tous les coûts liés au remplacement du produit défectueux pour le compte du détaillant d'origine. Sauf là où la loi applicable l'interdit, l'acheteur assume tous les autres frais de transport. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec le détaillant TEMPUR^{MD}-Canada agréé auprès duquel vous avez acheté le produit. La présente garantie limitée vous confère des droits particuliers reconnus par la loi.

Durée de la garantie : La garantie limitée entre en vigueur dès l'achat de votre nouveau produit ou housse. À moins que la loi applicable exige le contraire, le remplacement ou la réparation du produit n'a pas pour effet de renouveler la garantie limitée initiale ni d'en prolonger la durée. *La présente garantie limitée peut s'ajouter à d'autres droits particuliers reconnus par la loi.* Il est possible que les lois de votre territoire vous accordent plus de droits. Si ces lois interdisent une modalité de la présente garantie, celle-ci est nulle, mais le reste de la garantie continue de s'appliquer.

La housse amovible est garantie deux (2) ans contre les défauts de matériaux ou de fabrication. La garantie n'est pas valide en cas d'emploi abusif de l'oreiller, du produit de soutien ou style de vie Tempur-Pedic^{MD}, notamment en cas de brûlures, de coupures ou de déchirures. Sauf là où la loi applicable l'interdit, la présente garantie n'est valable que pour l'acheteur d'origine du produit. TEMPUR^{MD}-Canada assume tous les coûts liés au remplacement du produit défectueux du détaillant d'origine. Sauf là où la loi applicable l'interdit, l'acheteur assume tous les autres frais de transport. Veuillez consulter la liste ci-dessous pour connaître la durée exacte de la garantie applicable à votre produit Tempur-Pedic^{MD} :

Tous les oreillers Tempur-Pedic ^{MD}	3 ans
Tous les coussins et des produits de confort Tempur-Pedic ^{MD}	3 ans
Toutes les housses amovibles	2 ans

Pour l'application de la présente garantie limitée, l'« acheteur d'origine » est une personne ou une entité qui a acheté le produit directement auprès de TEMPUR^{MD}-Canada ou d'un détaillant ou revendeur agréé de TEMPUR^{MD}-Canada avec l'intention de l'utiliser à des fins personnelles et non de revente. Toute personne ou entité qui a acquis le produit à des fins de revente est un revendeur non autorisé (« revendeur non autorisé »). **La présente garantie limitée ne s'applique pas aux produits vendus par des revendeurs non autorisés, notamment les revendeurs non autorisés exerçant leurs activités sur des sites Web de tierces parties, dont Craigslist, eBay, Amazon, etc. Les revendeurs non autorisés ne sont pas des « acheteurs d'origine » aux fins de la présente garantie limitée. L'acheteur qui n'est pas l'acheteur d'origine accepte de prendre le produit « TEL QUEL » et avec tous ses défauts. SI VOUS N'AVEZ PAS ACHETÉ LE PRODUIT DIRECTEMENT DE TEMPUR-CANADA, VOUS DEVREZ PRÉSENTER UNE PREUVE D'ACHAT SELON LAQUELLE QUE VOUS EN ÊTES L'ACHETEUR D'ORIGINE QUI A LE DROIT DE PRÉSENTER UNE DEMANDE AU TITRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.**

**VOUS DEVEZ CONSERVER LA PRÉSENTE GARANTIE AINSI QUE VOTRE FACTURE
ORIGINALE POUR QUE LA GARANTIE TEMPUR-PEDIC S'APPLIQUE.**

**LA PRÉSENTE GARANTIE EST DESTINÉE AUX CONSOMMATEURS ET NE
DOIT PAS ÊTRE UTILISÉE À DES FINS COMMERCIALES.**